

RÉSIDENCES SECONDAIRES Le Conseil fédéral tergiverse sur l'ordonnance d'application de l'initiative Weber. Son entrée en vigueur le 1er septembre semble impossible. Un revers pour Doris Leuthard.

Les anti-Weber saluent le signal donné

BERNE
CHRISTIANE IMSAND

Le projet figurait hier à l'ordre du jour du Conseil fédéral. Journalistes et politiciens étaient sur pied de guerre pour commenter la mise en vigueur au 1er septembre de l'ordonnance d'application de l'initiative Weber sur les résidences secondaires. Coup de théâtre: le gouvernement a reporté sa décision. Il s'est contenté «d'une première discussion», indique le porte-parole André Simonazzi. Compte tenu du calendrier, force est de constater que les chances d'une entrée en vigueur au 1er septembre ne tiennent plus qu'à un fil.

Les initiants veulent encore y croire. «Si le Conseil fédéral décide la semaine prochaine, il est encore assez tôt», estime Vera Weber, vice-présidente de la fondation Helvetia Nostra. Par contre, le moral des anti-Weber monte en flèche. «C'est un bon signal», se réjouit le président du PDC Christophe Darbellay. «Nous plaçons pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2013, conformément à ce que prévoit le texte constitutionnel adopté le 11 mars.»

«Un bon compromis»

Ce texte stipule que les résidences secondaires ne peuvent pas constituer plus de 20% du parc des logements et de la surface habitable de chaque commune. Le projet d'ordonnance clarifie ce qu'il faut entendre par là en attendant la loi qui sera adoptée ultérieurement. «J'ai vu la dernière version. C'est un bon compromis qui prévoit des ouvertures pour le tourisme», affirme le socialiste neuchâtelais Didier Berberat, président de la commission de l'aménagement du territoire du Conseil des Etats.

Pour l'heure, la discussion se focalise sur la date d'entrée en vigueur de ces dispositions. Doris Leuthard préconise le 1er septembre pour mettre fin



En attendant que le politique décide, les demandes de permis de construire se multiplient. Même si l'image de chantier à Zermatt date de 2004. KEYSTONE

au plus tôt à l'insécurité juridique actuelle tandis que les adversaires de l'initiative veulent gagner du temps. «Les dispositions transitoires de l'initiative

prévoient que les permis de construire délivrés après le 1er janvier 2013 seront nuls», rappelle Christophe Darbellay, «il n'y a pas de raison d'aller plus vite que la

musique.» Un délai supplémentaire profiterait manifestement aux entrepreneurs, au vu du dernier indice de la construction publié par le Credit

suisse et la Société suisse des entrepreneurs. Malgré le flou juridique, les demandes de permis pour résidences secondaires se sont multipliées dans l'Arc alpin après la votation du 11 mars. Des demandes pour plus de 450 logements ont été déposées en mai et juin dans les Grisons, soit trois fois la moyenne mensuelle de long terme.

La tendance est similaire en Valais. A titre d'exemple, 141 demandes ont été déposées dans la commune de Nendaz au cours du second trimestre 2012, contre 31 en moyenne trimestrielle ces dernières années. Helvetia Nostra a fait recours systématiquement, en vertu d'une interprétation selon laquelle l'initiative est directement applicable.

Qu'advient-il donc de ces permis de construire? «Cette question sera tranchée par les tribunaux», répond le président du PDC. «Le risque n'est pas négligeable, mais un délai supplémentaire accroît notre marge de manœuvre.»

Leur donner «le temps de se retourner»

Les tergiversations du Conseil fédéral constituent un sérieux revers pour Doris Leuthard, qui a été contrée par ses quatre collègues de droite. L'étude selon laquelle l'initiative Weber pourrait faire perdre 3300 emplois au Valais et près de 1000 au canton de Vaud a peut-être joué un rôle. Pour le libéral-radical valaisan Jean-René Germainier, «le Conseil fédéral a pris conscience que la mise en application de l'initiative Weber ne peut pas se faire de façon précipitée. Il faut donner aux entrepreneurs le temps de se retourner.»

Réponse de la Fondation Franz Weber: «On peine à imaginer que le Conseil fédéral puisse céder aux pressions des milieux qui veulent jouer la montre pour continuer à bétonner le paysage que le peuple suisse a voulu protéger.»

ADOLESCENTS Ils ne sont pas accros à la Toile

Les jeunes Suisses passent beaucoup de temps à surfer, mais ils ne sont pas vraiment des accros de la Toile. Seuls 2,3% d'entre eux manifestent une «cyberaddiction», une dépendance pathologique à internet. Telles sont les conclusions d'un rapport accepté hier par le Conseil fédéral, en réponse à deux postulats dont les auteurs étaient préoccupés par les dangers potentiels d'internet et des jeux en ligne.

Les adolescents et les jeunes adultes passent en moyenne deux heures par jour sur la Toile et près de trois heures le week-end. Mais la plupart passent un temps raisonnable sur internet, assure le rapport des experts de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Potentiel d'addiction

Seuls 2,3% d'entre eux présentent un comportement à problème, c'est-à-dire que des aspects de leur vie quotidienne tels que le sommeil, l'alimentation, le travail ou les loisirs sont négligés et que les centres d'intérêt se concentrent de plus en plus sur l'univers virtuel. L'utilisation excessive d'internet entraîne des problèmes psychiques, tels que troubles de l'anxiété, dépression ou troubles de déficit de l'attention / d'hyperactivité (Tdah).

Passer trop de temps assis devant un écran peut également conduire à des problèmes physiques comme une perte musculaire importante et des troubles posturaux. Toutefois l'utilisation excessive d'internet ne débouche pas toujours sur une dépendance pathologique, la «cyberaddiction», notamment lorsque surfer fait partie du quotidien professionnel. De plus, les jeunes peuvent manifester un comportement excessif pendant un certain temps, avant de s'en détourner tout aussi vite.

Cependant les jeunes sont particulièrement exposés au risque de développer une dépendance parce que le cortex préfrontal, responsable de la régulation du comportement et des émotions, n'est pas encore totalement développé chez eux. SIPA

ASILE

32 Tunisiens bénéficient de l'aide au retour

Un mois après l'introduction du programme d'aide au retour de la Confédération à leur attention, 32 requérants d'asile tunisiens ont volontairement quitté la Suisse. Au total, 44 personnes se sont inscrites à ce projet, a indiqué l'Office fédéral des migrations. ATS

FINANCES FÉDÉRALES

Bénéfice de 1,5 milliard de francs en vue

Bonne surprise pour les finances fédérales: la Confédération devrait dégager cette année un bénéfice d'environ 1,5 milliard de francs au lieu d'un résultat équilibré. L'amélioration résulte avant tout d'une diminution importante des dépenses budgétisées. Comme d'habitude, le Département des finances s'est montré trop pessimiste. Le budget ordinaire 2012 de la Confédération prévoyait des recettes et des dépenses de 64,1 milliards de francs. ATS

PERSONNEL FÉDÉRAL

Règlement durci après l'affaire Hildebrand

Pour éviter une nouvelle affaire Hildebrand, le Conseil fédéral a approuvé un tour de vis du règlement visant les employés de la Confédération. Il est désormais interdit d'utiliser des informations non rendues publiques «pour en tirer des avantages personnels», notamment lors d'opérations pour compte propre. ATS

MOBILITÉ Un nouveau modèle d'autopartage fait son apparition en Suisse.

ZecoMobility, un réseau de confiance

Votre voiture reste sur le parking le week-end ou la semaine? Une nouvelle plateforme d'autopartage a été créée pour vous aider à rentabiliser votre véhicule: ZecoMobility.

En ligne depuis trois semaines, le site internet propose déjà une dizaine de véhicules en Suisse romande, ainsi qu'une poignée de vélos. «L'idée première est de faciliter la mise en relation entre voisins, collègues ou amis en créant un réseau de confiance», explique le fondateur de la plateforme Youssef Felouati.

Le principe est simple. Les propriétaires proposent leur véhicule sur le site, ainsi que ses disponibilités. Le locataire remplit une demande de réservation. Le loueur choisit s'il accepte ou non

la requête. En cas d'accord, il fixe un rendez-vous pour la remise des clés. Le locataire présente alors ses papiers (permis, carte d'identité, carte bancaire ayant servi à la transaction en ligne et un justificatif de domicile). Un contrat est signé.

Le propriétaire doit encore disposer d'une assurance RC qui couvre le conducteur tiers en cas de pépin. «Nous sommes actuellement en discussion avec plusieurs assureurs pour créer un modèle spécifique d'assurance», reprend Youssef Felouati sans donner plus de détails sur ses correspondants. «Certains se montrent intéressés.»

Les propriétaires fixent eux-mêmes les tarifs de location de leur véhicule. «Nous avons établi quatre catégories de prix selon l'âge, le kilo-



ZecoMobility est en ligne depuis trois semaines. SP

métrage, le type de voitures, etc. Mais nous n'imposons rien», explique le fondateur de la plateforme. «Pour couvrir les frais du site, nous comptons avant tout sur la générosité de nos utilisateurs.» Ceux-ci peuvent en effet choisir le montant de leur participation. La structure, à

ce jour composée de deux collaborateurs, espère empocher entre 5 et 10% des transactions.

Si un problème devait survenir durant la location, ZecoMobility s'engage à retenir la caution (300 francs) et à débiter le montant des dommages par le biais de l'empreinte de la carte bancaire du locataire.

Quant à la sécurité de données... «Nous connaissons en effet le numéro de la carte bancaire de nos clients, mais en aucun cas son code de sécurité. Nos transactions passant par PostFinance, la responsabilité de la sphère privée leur revient.» CHRISTELLE MAGAROTTO

INFO

Plus de renseignements sur: www.zecomobility.ch

RÉSIDENCES SECONDAIRES Le Conseil fédéral tergiverse sur l'ordonnance d'application de l'initiative Weber. Son entrée en vigueur le 1er septembre semble impossible. Un revers pour Doris Leuthard.

Les anti-Weber saluent le signal donné

BERNE
CHRISTIANE IMSAND

Le projet figurait hier à l'ordre du jour du Conseil fédéral. Journalistes et politiciens étaient sur pied de guerre pour commenter la mise en vigueur au 1er septembre de l'ordonnance d'application de l'initiative Weber sur les résidences secondaires. Coup de théâtre: le gouvernement a reporté sa décision. Il s'est contenté «d'une première discussion», indique le porte-parole André Simonazzi. Compte tenu du calendrier, force est de constater que les chances d'une entrée en vigueur au 1er septembre ne tiennent plus qu'à un fil.

Les initiants veulent encore y croire. «Si le Conseil fédéral décide la semaine prochaine, il est encore assez tôt», estime Vera Weber, vice-présidente de la fondation Helvetia Nostra. Par contre, le moral des anti-Weber monte en flèche. «C'est un bon signal», se réjouit le président du PDC Christophe Darbellay. «Nous plaçons pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2013, conformément à ce que prévoit le texte constitutionnel adopté le 11 mars.»

«Un bon compromis»

Ce texte stipule que les résidences secondaires ne peuvent pas constituer plus de 20% du parc des logements et de la surface habitable de chaque commune. Le projet d'ordonnance clarifie ce qu'il faut entendre par là en attendant la loi qui sera adoptée ultérieurement. «J'ai vu la dernière version. C'est un bon compromis qui prévoit des ouvertures pour le tourisme», affirme le socialiste neuchâtelais Didier Berberat, président de la commission de l'aménagement du territoire du Conseil des Etats.

Pour l'heure, la discussion se focalise sur la date d'entrée en vigueur de ces dispositions. Doris Leuthard préconise le 1er septembre pour mettre fin



En attendant que le politique décide, les demandes de permis de construire se multiplient. Même si l'image de chantier à Zermatt date de 2004. KEYSTONE

au plus tôt à l'insécurité juridique actuelle tandis que les adversaires de l'initiative veulent gagner du temps. «Les dispositions transitoires de l'initiative

prévoient que les permis de construire délivrés après le 1er janvier 2013 seront nuls», rappelle Christophe Darbellay, «il n'y a pas de raison d'aller plus vite que la

musique.» Un délai supplémentaire profiterait manifestement aux entrepreneurs, au vu du dernier indice de la construction publié par le Credit

suisse et la Société suisse des entrepreneurs. Malgré le flou juridique, les demandes de permis pour résidences secondaires se sont multipliées dans l'Arc alpin après la votation du 11 mars. Des demandes pour plus de 450 logements ont été déposées en mai et juin dans les Grisons, soit trois fois la moyenne mensuelle de long terme.

La tendance est similaire en Valais. A titre d'exemple, 141 demandes ont été déposées dans la commune de Nendaz au cours du second trimestre 2012, contre 31 en moyenne trimestrielle ces dernières années. Helvetia Nostra a fait recours systématiquement, en vertu d'une interprétation selon laquelle l'initiative est directement applicable.

Qu'advient-il donc de ces permis de construire? «Cette question sera tranchée par les tribunaux», répond le président du PDC. «Le risque n'est pas négligeable, mais un délai supplémentaire accroît notre marge de manœuvre.»

Leur donner «le temps de se retourner»

Les tergiversations du Conseil fédéral constituent un sérieux revers pour Doris Leuthard, qui a été contrée par ses quatre collègues de droite. L'étude selon laquelle l'initiative Weber pourrait faire perdre 3300 emplois au Valais et près de 1000 au canton de Vaud a peut-être joué un rôle. Pour le libéral-radical valaisan Jean-René Germainier, «le Conseil fédéral a pris conscience que la mise en application de l'initiative Weber ne peut pas se faire de façon précipitée. Il faut donner aux entrepreneurs le temps de se retourner.»

Réponse de la Fondation Franz Weber: «On peine à imaginer que le Conseil fédéral puisse céder aux pressions des milieux qui veulent jouer la montre pour continuer à bétonner le paysage que le peuple suisse a voulu protéger.»

ADOLESCENTS Ils ne sont pas accros à la Toile

Les jeunes Suisses passent beaucoup de temps à surfer, mais ils ne sont pas vraiment des accros de la Toile. Seuls 2,3% d'entre eux manifestent une «cyberaddiction», une dépendance pathologique à internet. Telles sont les conclusions d'un rapport accepté hier par le Conseil fédéral, en réponse à deux postulats dont les auteurs étaient préoccupés par les dangers potentiels d'internet et des jeux en ligne.

Les adolescents et les jeunes adultes passent en moyenne deux heures par jour sur la Toile et près de trois heures le week-end. Mais la plupart passent un temps raisonnable sur internet, assure le rapport des experts de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Potentiel d'addiction

Seuls 2,3% d'entre eux présentent un comportement à problème, c'est-à-dire que des aspects de leur vie quotidienne tels que le sommeil, l'alimentation, le travail ou les loisirs sont négligés et que les centres d'intérêt se concentrent de plus en plus sur l'univers virtuel. L'utilisation excessive d'internet entraîne des problèmes psychiques, tels que troubles de l'anxiété, dépression ou troubles de déficit de l'attention / d'hyperactivité (Tdah).

Passer trop de temps assis devant un écran peut également conduire à des problèmes physiques comme une perte musculaire importante et des troubles posturaux. Toutefois l'utilisation excessive d'internet ne débouche pas toujours sur une dépendance pathologique, la «cyberaddiction», notamment lorsque surfer fait partie du quotidien professionnel. De plus, les jeunes peuvent manifester un comportement excessif pendant un certain temps, avant de s'en détourner tout aussi vite.

Cependant les jeunes sont particulièrement exposés au risque de développer une dépendance parce que le cortex préfrontal, responsable de la régulation du comportement et des émotions, n'est pas encore totalement développé chez eux. SIPA

ASILE

32 Tunisiens bénéficient de l'aide au retour

Un mois après l'introduction du programme d'aide au retour de la Confédération à leur attention, 32 requérants d'asile tunisiens ont volontairement quitté la Suisse. Au total, 44 personnes se sont inscrites à ce projet, a indiqué l'Office fédéral des migrations. ATS

FINANCES FÉDÉRALES

Bénéfice de 1,5 milliard de francs en vue

Bonne surprise pour les finances fédérales: la Confédération devrait dégager cette année un bénéfice d'environ 1,5 milliard de francs au lieu d'un résultat équilibré. L'amélioration résulte avant tout d'une diminution importante des dépenses budgétisées. Comme d'habitude, le Département des finances s'est montré trop pessimiste. Le budget ordinaire 2012 de la Confédération prévoyait des recettes et des dépenses de 64,1 milliards de francs. ATS

PERSONNEL FÉDÉRAL

Règlement durci après l'affaire Hildebrand

Pour éviter une nouvelle affaire Hildebrand, le Conseil fédéral a approuvé un tour de vis du règlement visant les employés de la Confédération. Il est désormais interdit d'utiliser des informations non rendues publiques «pour en tirer des avantages personnels», notamment lors d'opérations pour compte propre. ATS

MOBILITÉ Un nouveau modèle d'autopartage fait son apparition en Suisse.

ZecoMobility, un réseau de confiance

Votre voiture reste sur le parking le week-end ou la semaine? Une nouvelle plateforme d'autopartage a été créée pour vous aider à rentabiliser votre véhicule: ZecoMobility.

En ligne depuis trois semaines, le site internet propose déjà une dizaine de véhicules en Suisse romande, ainsi qu'une poignée de vélos. «L'idée première est de faciliter la mise en relation entre voisins, collègues ou amis en créant un réseau de confiance», explique le fondateur de la plateforme Youssef Felouati.

Le principe est simple. Les propriétaires proposent leur véhicule sur le site, ainsi que ses disponibilités. Le locataire remplit une demande de réservation. Le loueur choisit s'il accepte ou non

la requête. En cas d'accord, il fixe un rendez-vous pour la remise des clés. Le locataire présente alors ses papiers (permis, carte d'identité, carte bancaire ayant servi à la transaction en ligne et un justificatif de domicile). Un contrat est signé.

Le propriétaire doit encore disposer d'une assurance RC qui couvre le conducteur tiers en cas de pépin. «Nous sommes actuellement en discussion avec plusieurs assureurs pour créer un modèle spécifique d'assurance», reprend Youssef Felouati sans donner plus de détails sur ses correspondants. «Certains se montrent intéressés.»

Les propriétaires fixent eux-mêmes les tarifs de location de leur véhicule. «Nous avons établi quatre catégories de prix selon l'âge, le kilo-



ZecoMobility est en ligne depuis trois semaines. SP

métrage, le type de voitures, etc. Mais nous n'imposons rien», explique le fondateur de la plateforme. «Pour couvrir les frais du site, nous comptons avant tout sur la générosité de nos utilisateurs.» Ceux-ci peuvent en effet choisir le montant de leur participation. La structure, à

ce jour composée de deux collaborateurs, espère empocher entre 5 et 10% des transactions.

Si un problème devait survenir durant la location, ZecoMobility s'engage à retenir la caution (300 francs) et à débiter le montant des dommages par le biais de l'empreinte de la carte bancaire du locataire.

Quant à la sécurité de données... «Nous connaissons en effet le numéro de la carte bancaire de nos clients, mais en aucun cas son code de sécurité. Nos transactions passant par PostFinance, la responsabilité de la sphère privée leur revient.» CHRISTELLE MAGAROTTO

INFO

Plus de renseignements sur: www.zecomobility.ch